

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
 Poste n° 2 Éric Poirier
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 André Lévesque
 Poste n° 5 Carole N. Côté
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanacllet.qc.ca	

– Éditorial
 – Les séances du Conseil
 – Avis public
 – Avis municipaux
 – Sommaire du budget 2013
 – Services municipaux
 – Services de transports
 – Élections 2013
 – Chroniques
 – Organismes
 – Loisirs et culture

ÉDITORIAL

L'URBANISME au service de la conservation des bâtiments d'intérêt patrimonial.

Le législateur a instauré certains pouvoirs discrétionnaires permettant une plus grande souplesse dans le contrôle du développement urbain des municipalités. Le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est l'un de ces pouvoirs.

Lors de la réunion publique de janvier, le Conseil municipal a déposé un avis de motion pour annoncer son intention d'adopter un règlement sur un PIIA visant la préservation de l'architecture externe de certaines résidences patrimoniales, la plupart situées sur les rues Principale et de la Gare.

Ce projet d'une vision d'avenir de préservation des richesses du passé est possible avec le consentement de la collectivité, incluant les propriétaires des résidences visées. Dans les prochains mois, la population et les propriétaires seront invités à partager leur vision d'un tel projet. La consultation est nécessaire pour :

- Permettre d'apprécier leur intérêt;
- Obtenir un consensus sur les types de travaux touchés par ce règlement, s'il est adopté;
- Recueillir les informations qui permettront à la collectivité de prendre conscience des richesses patrimoniales du milieu.

À la suite à la consultation, le Conseil municipal sera en mesure d'élaborer un règlement qui répondra à la volonté du milieu de préserver ses trésors patrimoniaux sans contraindre démesurément les propriétaires des résidences visées : un tel règlement permettant à la Municipalité d'exiger, lors d'une demande de permis, le respect des règlements en vigueur, mais aussi d'évaluer qualitativement le projet par les objectifs et critères du PIIA.

Tout en reconnaissant l'importance visuelle du patrimoine bâti de la municipalité, le Conseil municipal est désireux de connaître et de tenir compte des commentaires des propriétaires. Lorsqu'une richesse collective est une propriété privée, la discussion et la transparence du processus prennent tout leur sens pour l'harmonie du visuel et des relations de bon voisinage.

Claire Lepage, conseillère responsable du comité consultatif d'urbanisme

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances des 3 et 10 décembre 2012.

Avis de motion est donné que l'adoption du règlement sur le budget 2013 et le plan triennal d'immobilisation sera proposée à une session subséquente.

Avis de motion est donné que l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage 118-89 concernant la zone 23 et les stationnements en façade sera proposée.

Les élus municipaux décrètent la journée du 8 décembre, journée contre l'intimidation. (Rés. 2012-012-146)

Les élus municipaux affectent un montant de 59 900 \$ du surplus libre pour financer les achats et les travaux de 2012 qui n'étaient pas prévus au budget. (Rés. 2012-12-147)

Les élus municipaux adoptent le règlement 410-2012 modifiant le règlement de zonage 118-89 pour la définition d'habitation bifamiliale. (Rés. 2012-12-148)

Les élus municipaux adoptent le premier projet de règlement afin de modifier le règlement de zonage 118-89 concernant les habitations saisonnières dans la zone 23 et les stationnements résidentiels en façade. (Rés. 2012-12-149)

Les élus municipaux acceptent l'orientation préliminaire émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'article 59 de la loi de protection du territoire agricole du Québec. (Rés. 2012-12-150)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la retenue des travaux à l'entreprise Léon Chouinard et fils ltée pour les travaux de réfection de la rue Principale Ouest, du rang 3 Ouest, de la rue Julien et la construction de la rue Langlois. (Rés. 2012-12-151)

Les élus municipaux refinancent le règlement d'emprunt numéro 300-2002. (Rés. 2012-12-152)

Les élus municipaux acceptent l'offre qui leur est faite par la Caisse populaire des Versants du Mont-Comi pour le refinancement du règlement d'emprunt numéro 300-2002. (Rés. 2012-12-153)

Les élus municipaux renouvellent le contrat d'entretien pour la patinoire pour l'année 2012-2013. (Rés. 2012-12-154)

Les élus municipaux renouvellent le contrat avec la MRC de la Mitis pour le ramonage des cheminées en 2013. (Rés. 2012-12-155)

Les élus municipaux autorisent la vente du terrain portant le numéro de lot 5 069 545, cadastre du Québec, situé sur la rue Langlois. (Rés. 2012-12-156)

Les élus municipaux soumettent une liste des modifications qu'ils souhaitent apporter au schéma d'aménagement et au document complémentaire de la MRC Rimouski-Neigette. (Rés. 2012-12-157)

Les élus municipaux approuvent les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet. (Rés. 2012-12-158)

Les élus municipaux ajoutent un montant de 100 \$ par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé. Ce montant vient s'ajouter au montant donné par le programme « Changez d'air ». (Rés. 2012-12-159)

Les élus municipaux demandent au gouvernement fédéral de renoncer ou d'apporter des modifications à la nouvelle loi sur l'assurance emploi. Ceux-ci la considèrent comme un acharnement envers les travailleurs saisonniers. (Rés. 2012-12-160)

Les élus municipaux reconduisent le mandat de la table d'harmonisation pour l'année 2013. (Rés. 2012-12-161)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande adressée pour le lot numéro 3 419 641. (Rés. 2012-12-162)

Les élus municipaux refusent la demande de dérogation mineure pour le 637, rue Principale Ouest. (Rés. 2012-12-163)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 551, rang 3 Ouest. (Rés. 2012-12-164)

Les élus municipaux adoptent le règlement numéro 412-2012 approuvant le budget de l'année financière 2013, l'imposition de la taxe foncière et des services municipaux et du programme triennal en immobilisations. (Rés. 2012-12-165)

PROGRAMME DE SUBVENTION

Il existe un programme pour le retrait et le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois. Celui-ci vise à diminuer les particules fines dans l'air lorsque nous chauffons au bois. En collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, votre municipalité a adhéré au programme de L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. En effet, le Conseil municipal s'est engagé à verser 100 \$ par dossier jusqu'à concurrence de 1 500 \$ pour la première année. L'aide financière peut atteindre jusqu'à 600 \$. Si vous désirez en savoir davantage ou pour connaître les conditions, il faut vous rendre sur le site web www.changezdair.org. La contribution municipale n'est pas versée directement à celui qui change son système de chauffage. Celle-ci est remise à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique qui se chargera de verser les montants à ceux qui ont adhéré au programme.



Je pose un geste concret pour ma santé, pour l'environnement et aussi pour l'économie.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général /secrétaire-trésorier de la susdite municipalité.

QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 413-2012-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 118-89 - HABITATION SAISONNIÈRE DANS LA ZONE 23 ET LE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL EN FAÇADE

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2012-12-149 à sa séance du 3 décembre 2012 d'un projet de règlement intitulé « règlement 413-2012-01 – modifiant le règlement de zonage 118-89

- permettre les habitations saisonnières dans la zone 23
- stationnement résidentiel en façade

tiendra une assemblée publique de consultation le 4 mars 2013 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de février 2013

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 4 février.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : mars 2013
Tombée des articles : 20 février 2013
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

MERCI À NOTRE DÉPUTÉ MONSIEUR IRVIN PELLETIER

En 2010, nous avons un ponceau à refaire sur la rue Principale et cela représentait pour nous une très grande dépense soit 400 000 \$. Grâce à notre député Irvin Pelletier, nous avons obtenu de sa part 106 000 \$ à partir de son budget discrétionnaire répartis sur deux ans et 91 000 \$ du ministre des Transports du Québec. Nous tenons à le remercier pour son aide financière et pour sa grande disponibilité dans ce dossier.


VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges

 recyclage

HORAIRE DES COLLECTES

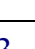
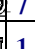




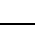
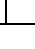
février 2013

② ①

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6 	7 	8	9
10	11	12	13 	14 	15	16
17	18	19	20 	21 	22	23
24	25	26	27 	28 		

mars 2013

② ①

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6 	7 	8	9
10	11	12	13 	14 	15	16
17	18	19	20 	21 	22	23
24	25	26	27 	28 	29	30
31						

Le lundi 10 décembre 2012, le Conseil municipal présentait le budget pour l'exercice financier 2013.

Voici le sommaire de ce budget:

REVENUS ET DÉPENSES

Revenus

Revenus de la taxe foncière	1 913 271 \$
Compensation tenant lieu de taxe	27 950
Revenus de taxes de services	543 758
Autres revenus	197 467
Diversification des revenus	192 000
Transfert – réseau routier	107 912
Matières résiduelles	25 000
Contrat MTQ	13 000
Remboursement de subvention	146 549

Total des revenus **3 166 907 \$**

Dépenses

Administration générale	505 097 \$
Sécurité publique	404 488
Transport	834 399
Hygiène du milieu	486 216
Urbanisme et mise en valeur du territoire	159 581
Loisirs et culture	342 099
Service de la dette	435 027

Total des dépenses **3 166 907 \$**

Comparatif des années	2011	2012	2013
Taxe foncière	.875 \$.905 \$.935 \$
Service de la dette	.11 \$.11 \$.08 \$
Aqueduc et égout	300 \$	300 \$	300 \$
Matières résiduelles	148 \$	148 \$	153 \$
Chalet	90 \$	90 \$	95 \$
Boues de fosses septiques	97 \$/53 \$	105 \$/55 \$	110 \$/60 \$
Ramonage des cheminées	27 \$	28 \$	29 \$

Proportion médiane :

2012 – 89 % - Facteur comparatif : 1.12

2013 - 80 %- Facteur comparatif : 1.25

Dépôt du rôle : 2013 - 2014 – 2015 (reconduit)

SERVICES MUNICIPAUX

UN P'TIT PEU D'URBANISME

La construction se porte toujours bien à Saint-Anaclet!

On peut dire que la construction se porte toujours bien à Saint-Anaclet puisque malgré le fait qu'il ne reste que 9 terrains vacants à l'intérieur du périmètre urbain, il y a eu la construction de 17 nouvelles habitations résidentielles et la reconstruction du Restaurant A.S.L. en 2012. On peut donc affirmer que la municipalité est en constante évolution puisqu'en 2011, il y avait eu 18 nouvelles résidences et en 2010, il y en avait eu 19. Il y a une diminution que d'une seule construction par année.

Malheureusement pour l'année en cours, il ne reste aucun terrain disponible pour vendre aux gens désirant s'établir à Saint-Anaclet. C'est pourquoi l'emphase est mise cette année sur l'obtention d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre l'extension du périmètre urbain à l'ouest de la rue Bérubé. Il nous faut absolument avoir cette autorisation puisque l'avenir de la Municipalité est en jeu.

De plus, pour l'année 2012, la valeur totale des travaux de construction et de rénovation a atteint un peu plus de 5 M \$ comparativement à 6 M \$ en 2011, ce qui représente une légère diminution. Par contre, de janvier à décembre 2012, près de 350 permis et certificats ont été émis comparativement à 328 permis et certificats en 2011. Malheureusement, l'année 2012 fut assez marquante en terme de nouvelles constructions sans permis. Plusieurs ont décidé d'effectuer des travaux et ce, sans avoir déposé une demande de permis. Suite à ces travaux sans permis, nous avons transmis à la cour municipale de Rimouski des constats d'infraction plus qu'à l'habitude et les amendes perçues variaient entre 300 \$ et 1 500 \$.

Pour conclure, il est important de spécifier que Saint-Anaclet-de-Lessard est donc la seule municipalité de la MRC de Rimouski-Neigette à connaître une augmentation constante de sa population chaque année. La preuve, nous sommes passés de 3 035 de population en 2011 à 3 095 en 2012.

Merci de résider en grand nombre dans notre belle municipalité!

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement

Contact page 6

SERVICES DE TRANSPORTS

COVOITURAGE

LE COVOITURAGE EST EXCELLENT POUR VOTRE BUDGET ET L'ENVIRONNEMENT

Nous vous encourageons à utiliser le covoiturage pour vous rendre à votre travail ou assister à une activité. Vous pouvez aussi utiliser un logiciel pour offrir des places dans votre voiture ou retenir à titre de passager une offre qui a été déposée.

Pour obtenir plus de détails et pour un accès facile au logiciel covoiturage de Transport Québec :

<http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif

TRANSPORT COLLECTIF

LE TRANSPORT COLLECTIF INTER-MRC

Pour tout savoir du Transport inter MRC et pour effectuer une réservation (obligatoire) : accédez au site WEB:

www.tacmitis.org

Vous n'avez pas accès à Internet :

Appelez au TAC de la Mitis : 418 775-8808.

Stationnement incitatif : il est toujours possible d'utiliser un espace de stationnement en bordure de la rue des Fabricants (Miralis).

Pour un accès facilité aux services de Transport collectif terrestre dans les localités des MRC de Rimouski- Neigette, de la Mitis et au Québec, consultez le site :

www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif

TRANSPORT ADAPTÉ

Un excellent service de transport adapté est assuré par une entente avec Les Taxis 800 de Rimouski inc.

Si vous croyez répondre aux exigences pour être reconnu admissible au Service de Transport adapté communiquez avec la Municipalité au 418 723-2816 ou présentez-vous au bureau municipal situé au 318, rue Principale Ouest.

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif

ÉLECTION 2013

Comme pour les élections de 2009, la Table de concertation des groupes de femmes du BSL et la Commission jeunesse du BSL unissent leurs efforts pour favoriser l'augmentation du nombre de femmes et de jeunes siégeant sur les conseils municipaux de notre région.

Une tournée dans chacune des MRC du BSL est prévue pour rencontrer les maires et mairesses afin de partager des stratégies capables de renverser ce déficit démocratique qui prive le conseil municipal de forces vives ne demandant qu'à s'investir.

Voici un tableau très révélateur de la faible présence des femmes sur les conseils municipaux au BSL. Le taux des mairesses oscille toujours entre 15 et 16 %, celui des conseillères n'atteint pas encore le tiers (33 %). Quant aux jeunes, ils n'étaient que 92/ 815 en 2009, soit un mince 11 %.

Année	Mairesses	%	Conseillères	%	Total	%
2005	18/116	15,6%	200/700	28,6%	218/816	26,7%
2009	19/116	16,4%	218/699	31,2%	237/815	29,0%
2012	17/114	15%	225/687	32,8%	242/801	30,2%
évolution		-0,6%	32,8%	+ 4,2%		+ 3,5%

Statistiques au 1^{er} novembre 2012, Conseil du Statut de la femme et Table de concertation des groupes de femmes du BSL.

Si nos actions concertées permettaient de changer ce portrait en 2013, nous pourrions bénéficier de conseils municipaux diversifiés et représentatifs qui pourraient prendre des décisions répondant mieux à toute la diversité de notre collectivité.

Alors, mesdames, jeunes dames et jeunes hommes, votre présence est attendue impatiemment au conseil municipal. Vous avez tout ce qu'il faut pour faire le saut et soyez assuréEs que vous recevrez tout le support nécessaire pour y parvenir. Nous offrons de la documentation, plusieurs formations et un programme de mentorat. Informez-vous auprès de votre centre-femmes local ou à la Table.

Si vous connaissez une femme ou un jeune dont la candidature serait un plus pour votre municipalité, une invitation virtuelle est disponible sur notre site : www.femmes-bsl.qc.ca. Vous n'avez qu'à la remplir et à lui envoyer d'un simple clic. Ça peut lui donner le coup de pouce nécessaire !

Si la politique municipale vous intéresse, le Rassemblement annuel du Réseau de solidarité municipale vous attend le samedi 27 avril au Centre de Congrès de Rimouski. C'est un lieu privilégié pour vous informer, échanger, créer des liens, acquérir de nouvelles connaissances et constater que : « Le municipal est à ma portée ».

Lucie Brault, agente de développement, Table de concertation des groupes de femmes du BSL
418 869-3357 Lucie.brault@femmes-bsl.qc.ca

À consulter sur le site web
<http://www.stanaclet.qc.ca/>



CHRONIQUES

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC À L'ANGUILLE INC.



André Lévesque, président 418-722-9637

Qualité de l'eau du lac à l'Anguille été 2012

02/2013

Voici les résultats comparatifs de la qualité de l'eau obtenus par les activités de suivi que nous avons effectuées dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs, MDDEP.

Concentrations moyennes de phosphore total trace

Été 2010 : 13 ug/l* (*) ug/l = microgramme par litre

Été 2011 : 12 ug/l

Été 2012 : 12 ug/l

Le phosphore total est l'élément nutritif dont la haute teneur favorise actuellement la croissance des algues bleu-vert au lac à l'Anguille

Chlorophylle a

Été 2010 : 6,7 ug/l

Été 2011 : 7,8 ug/l

Été 2012 : 6,8 ug/l

La chlorophylle a est un indicateur de la biomasse (quantité) d'algues microscopiques présentes dans le lac. La concentration de chlorophylle a augmente avec la concentration des matières nutritives.

Transparence de l'eau

Été 2010 : 3.0 mètres

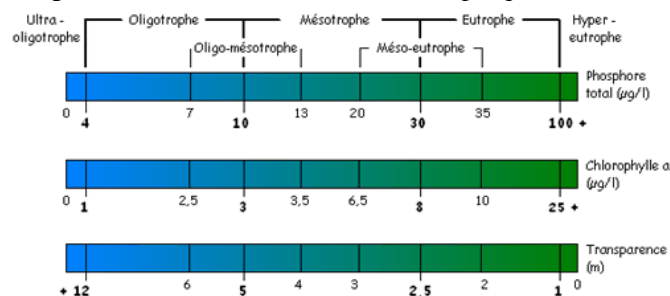
Été 2011 : 2.5 mètres

Été 2012 : 2.3 mètres

La transparence moyenne estivale de l'eau, obtenue par des mesures de profondeur au moyen du disque de Secchi, caractérise une eau trouble.

Ces 3 variables situent l'état trophique du lac à l'Anguille dans la zone méso-eutrophe et donc toujours à un stade intermédiaire avancé d'eutrophisation. Les mesures devront être plus fermes et consolidées pour éviter une plus grande dégradation et une perte supplémentaire d'usages.

Diagramme de classement du niveau trophique des lacs



Source:MDDEP(2006b)

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/methodes.htm>

Contact page 8

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Chers membres,

Cette année, à la bibliothèque, vous aurez la chance d'emprunter **des livres audio** pour faciliter l'accès à l'imaginaire littéraire. Ces livres seront disponibles dans les prochains mois.

Des nouveautés arriveront aussi au début mars, veuillez prendre note qu'il est important de faire vos réservations pour avoir la chance de lire le livre de votre choix.



Si vous avez des demandes spéciales pour le prochain achat qui aura lieu, vous pourrez les faire jusqu'au 14 février.

UN CONCOURS est aussi en vigueur, pour ceux et celles qui renouvelleront ou s'inscriront à la bibliothèque en janvier, février et mars 2013, chacun d'entre eux court la chance de gagner un cadeau-surprise !

Venez vite aux heures d'ouverture qui sont :

Mardi de 19 h à 20 h 30

Mercredi de 19 h à 20 h 30

Jeudi 14 h à 16 h

Anne Boucher-Beaulieu, responsable de la bibliothèque, 418 723-1747

FONDS NATHALIE GIRARD

Nous sollicitons votre générosité pour le **Fonds Nathalie Girard** de St-Marcellin.

Suite à un incendie, survenu à sa résidence, le 23 décembre dernier, Madame Nathalie Girard est présentement en réhabilitation au Centre François Charron de Québec.

De plus, n'étant pas assurée, Madame Girard a tout perdu lors de cet incendie.

À St-Marcellin, le 29 décembre, un comité a été formé pour venir en aide à Madame Girard.

Nous comptons sur votre générosité pour aider Madame Girard à traverser cette épreuve. Votre don pourrait être fait au nom de la Fabrique de St-Marcellin (Fonds Nathalie Girard). Si demandé, un reçu sera émis pour un don de 20 \$ et plus.

Pour toute information additionnelle, veuillez communiquer avec le soussigné ou un membre du comité.

Merci de votre collaboration.

Bernard Babin, Président du Fonds Nathalie Girard Tél. : 418 723-8605

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

En début d'année, je tiens à vous souhaiter à tous et toutes, une Bonne et Heureuse Année. Que vos souhaits et projets les plus fous se réalisent.

Au moment d'écrire ces lignes, je suis en mesure de vous confirmer que nous avons réussi à fermer l'année 2012 sur une note positive en dégagant un léger surplus. Malgré la hausse de prix du mazout et les travaux de rénovation de la brique, les paroissiens et quelques généreux donateurs nous ont permis de réaliser ce tour de force. De plus, notre locataire dans le presbytère, Urba-SOLutions, a contribué grandement à l'atteinte de ces résultats. Leur départ en 2014 risque de modifier grandement le portrait que nous avons aujourd'hui à moins que nous trouvions une solution de remplacement.

Dans le prochain Contact, vous trouverez le feuillet de capitation 2013 et nos résultats financiers pour l'année 2012. Ne vous laissez pas emporter par le léger surplus, car même si pour certains ce montant peut paraître important, sachez que pour une fabrique comme la nôtre, cela peut disparaître en un rien de temps dans le cas d'une urgence. Par contre, un déficit de la même envergure serait un gouffre financier. Passer de l'un à l'autre peut se faire en moins d'un an si on ne peut remplacer notre locataire en 2014.

Faisant suite aux élections de décembre dernier, je vous informe que monsieur Yvan Coté a été reconduit pour un mandat de 3 ans et que monsieur Jean-Luc St-Onge a été élu en remplacement de madame Fernande Ross que je remercie encore une fois pour les six années qu'elle a donné à notre Fabrique. Votre humble serviteur a été reconduit comme président de l'Assemblée de Fabrique et madame Denise Pelletier a été nommée à la vice-présidence.

Notre projet de columbarium est toujours sur la glace puisque ce projet ne semble intéresser personne du moins pour le moment. Comme vous l'avez sûrement remarqué, on entend parler de plus en plus de l'avenir de nos églises dans les journaux ou à la télévision. Notre paroisse, St-Anaclet, devra aussi faire face à cette éventualité bientôt et nous aurons à envisager diverses alternatives. Ne vous inquiétez pas, car les décisions que nous devons prendre devront être soumises aux paroissiens et être entérinées par l'Archevêché pour se concrétiser. Par contre, d'ici quelques années, soyez assuré que nous devons être proactifs pour nous assurer de notre avenir. Dans le contexte actuel, l'attente n'est pas une solution envisageable à long terme.

Salutations cordiales,



Maurice Lepage, président

Assemblée de Fabrique de St-Anaclet

Contact page 9

INSCRIPTION AU PRÉSCOLAIRE

ADMISSION ET INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014 (du 21 janvier au 25 février 2013)

Demande d'admission au préscolaire (maternelle) – septembre 2013

Il est maintenant temps d'inscrire votre enfant au préscolaire pour septembre 2013.

- ✕ Votre enfant doit avoir 5 ans **avant** le 1^{er} octobre 2013.
- ✕ Pour inscrire votre enfant à la maternelle, vous devez vous présenter à l'école de quartier **au plus tard le 25 février 2013.**
- ✕ Le certificat de naissance (grand certificat) de votre enfant est requis.

Pour information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'école au numéro de téléphone 418 724-3560 poste 5000.

ORGANISMES

CERCLE DES FERMÈRES

Réunion de cercle de fermières

Notre réunion de février aura lieu le mercredi 20 février à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Amenez une amie pour notre partie récréative.

Il y aura un brunch-bénéfice le dimanche 14 avril 2013 pour les Fêtes du 80^e anniversaire de notre cercle. Ce repas aura lieu au centre Régis-St-Laurent. Les billets seront en vente au début de février.

Bienvenue aux membres et non membres.

Francine Gaudreault, communications.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

INVITATION AUX PERSONNES DE 50 à 85 ET +

La conférence AU VOLANT DE MA SANTÉ d'une durée de 75 minutes sera donnée à Saint-Anaclet le 18 mars. Elle s'adresse à toutes les personnes ayant ce groupe d'âge sans égard au fait d'être membre du club de 50 ans et +. Le contenu a été élaboré par la SAAQ et elle est offerte gratuitement. Désirez-vous améliorer vos compétences à conduire? Souhaitez-vous rafraîchir vos connaissances en sécurité routière? Voulez-vous obtenir de l'information pour votre famille, un ami, un proche concernant la diminution de ses capacités à conduire? Des mesures préventives à adopter seront enseignées afin d'augmenter les chances de conduire le plus longtemps possible.

Cette conférence aura lieu à la salle Réal-Lamontagne à 13 h 30. C'est Richard Rancourt du Carrefour 50 ans et +, accrédité et formé par la SAAQ qui sera la personne-ressource. Une documentation pertinente sera remise aux participants.

Par ailleurs, les activités hebdomadaires animées par le club 50 et + sont reprises. Il y a Viactive les lundis à 9 h 30 au Pavillon L'Héritage; la pétanque les mardis à 19 heures au Centre communautaire; les quilles sur la Wii et le baseball poche les jeudis à 13 heures au Centre communautaire. Pour des informations, vous pouvez contacter Jacqueline au 418 724-7076.

Une bonne et heureuse année 2013, ensemble et actif.

Invitation au tournoi de pétanque le samedi 23 février : inscription à 9 heures, prix : 3 \$ pour deux parties, le dîner 5 \$ et prix de présence. Pour des renseignements supplémentaires, communiquez avec Annette Guimont 418 723-6760.

BASEBALL POCHE

Le club des 50 ans et plus invite les amateurs de baseball poche les jeudis à 13 h 30 au local du Centre communautaire. Nous sommes à former des équipes pour participer au tournoi du secteur qui va se dérouler le 11 mai 2013 à St-Anaclet. On vous attend!

Alain Lavoie

AFEAS

Invitation

L'AFEAS invite toutes les personnes intéressées, femmes et hommes, par la **dégénérescence maculaire** (perte de vision centrale de l'œil qui se produit surtout chez les personnes de plus de 50 ans) à assister à notre prochaine rencontre qui aura lieu le 19 février à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

On croit parfois qu'il n'y a rien à faire pour lutter contre cette maladie, mais cela est tout autre. Selon la forme de la maladie, la médecine peut aider toute personne à recouvrer une vision plus complète ou du moins à retarder l'évolution de la maladie. Le diagnostic est facile pour qui sait reconnaître le problème. Votre optométriste a la compétence pour ce faire. Soyez tous et toutes les bienvenus

Je vous invite dès maintenant à réserver votre soirée du 19 février et également à réserver, auprès de nos membres, votre billet pour assister à notre traditionnel souper du 8 mars, journée internationale des femmes. Nous vous donnerons plus d'informations dans le Contact de mars. Soyez tous et toutes les bienvenus

Raymonde Vandal, présidente AFEAS

418 723-4125

CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-GABRIEL

CONSEIL 8413

Il y aura la tenue d'une soirée de chasse et pêche à St Gabriel le 9 février 2013 à 19 heures au centre polyvalent avec NOUVELLE GÉNÉRATION. Il y aura tirage de plusieurs prix de présence dont une arbalète et une arme à feu à poudre noire. Le prix d'entrée est fixé à 20 \$, gratuit pour les 11 ans et moins. Plusieurs films et reportages seront visionnés pendant la soirée, plus de 30 scènes d'abattage. C'est une première dans la région. Pour plus de renseignements, communiquez avec Serge au 418 730-4937.



**CENTRE POLYVALENT
DES AÎNÉS ET AÎNÉES
DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

Depuis 20 ans

Par et pour les aînés

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en février au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

14 février 11 h 30 : Dîner rencontre. Comprendre la déficience visuelle avec madame **Andrée-Anne Boili-Lévesque d'Inter-Action**

28 février 11 h 30 : Dîner rencontre. L'informatique, ça peut être simple et amusant en compagnie de messieurs **Évans Tremblay**, coordonnateur et **Jacques Bernier**, formateur du **Groupe Atena**

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Nous vous rappelons qu'il est possible de jouer à la pétanque-atout les mercredis de 19 h à 20 h 30 en vous présentant au Pavillon L'Héritage. Bienvenue à tous!

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

COURS D'ÉVEIL À LA DANSE ET DE BALADI POUR PARENT-ENFANT

Des cours d'éveil à la danse seront dispensés les samedis matin pour les garçons et les filles de 4, 5 et 6 ans. Donnés sous forme de jeux et d'exercices ils permettront de travailler le rythme, la psychomotricité, les repères spatiaux, l'équilibre, la coordination. De plus, un cours de baladi est également disponible pour les mamans qui désirent s'offrir un peu de temps avec leur fille dans une activité commune.

Les cours débiteront à la mi-février pour une durée de 8 semaines au tarif de 50 \$.

Ces cours auront lieu le samedi en avant-midi et seront dispensés par madame Monique Belles-Isles de « La magie du mouvement » Si vous désirez plus d'information concernant les techniques et méthodes utilisées par madame Belles-Isles ou encore vous inscrire, vous pouvez consulter son site Internet

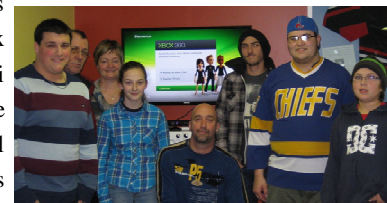


www.lamagiedumouvement.com ou encore la contacter au 418 725-3979.

Minimum requis : 6 enfants pour Éveil à la danse, 4 enfants avec son parent pour le baladi.

DU NOUVEAU AU LOCAL DES JEUNES

Les utilisateurs du local des jeunes du 318, rue Principale Ouest pourront désormais se dégourdir à l'intérieur grâce à la toute nouvelle console de jeu Kinect de Xbox 360. L'achat de la console et de l'écran plat a été rendu possible grâce à la collaboration du Comité de Loisirs 12-17 ans. L'équipement est disponible lors des heures d'ouverture régulières du local des jeunes. Quelques utilisateurs et deux animateurs entourent ici Michel Gallant et Claire Lepage du comité et Carl Lavoie, responsable des Loisirs.



ATELIER MOUVEMENT ET DÉTENTE

En collaboration avec Cosmoss et la Maison des familles de Rimouski, nous vous offrons une activité hebdomadaire pour permettre aux enfants âgés de 3 à 6 ans de bouger et de s'amuser en compagnie de leur parent. Par le biais de mouvements, de danse, d'utilisation de percussion, de jeux de rythmes, d'utilisation de cerceaux, de rubans, de foulards, etc., votre enfant développera la coordination, l'équilibre, les repères spatiaux, l'écoute, etc.

Monique Belles-Isles de la « Magie du mouvement » vous guidera dans des activités vous permettant d'accompagner votre jeune dans son développement et vous apprendra des trucs pour gérer son stress. Si vous désirez plus d'informations sur ses méthodes de travail ainsi que les techniques utilisées, vous pouvez consulter son site Internet www.lamagiedumouvement.com

Les ateliers seront dispensés les samedis au Centre communautaire de Saint-Anaclet au coût de 60 \$ (inclus enfant et son parent). Pour vous inscrire ou pour avoir plus d'informations, vous pouvez la rejoindre au 418 725-3979 ou à l'adresse courriel : lamagiedumouvement@hotmail.com.

Minimum requis : 8 enfants



*Avec Denny Cloutier,
le magicien des couleurs*

18 mars

20 mai

Lieu : Salle Réal-Lamontagne

Coût : 40 \$, matériel fourni

Info : Réjeanne Fournier au 418 724-7471
ou cell. : 418 732-9899



*Veillez noter que les anaclais
bénéficient des mêmes tarifs et
privilèges que les rimouskois à la
ville de Rimouski selon l'entente
signé par le Conseil municipal en 2000.*

MERCI, MERCI ET MERCI

Le service des loisirs et de la culture tient à remercier le CARNAVAL DE SAINT-ANACLET, URBASOLUTIONS (Mélanie Lepage, André Pineault, Olivier Harrisson, Louis-Francois Gauthier), LES SERVICES DED (Éric Gendron) et ZIGRAPH (Marie Bertin) pour leur généreuse contribution financière qui a permis de faire l'achat de l'ensemble des chandails et bas de hockey pour nos trois équipes de hockey mineur soit : les Atomes, les Pee-wee et les Bantam.

Un gros merci de la part de nos jeunes favoris qui arborent fièrement les couleurs de ces quatre commerces et organismes.

CARNAVAL DE NEIGETTE, 54^E ÉDITION

Nous sommes très heureux d'inviter la population de St-Anaclet à festoyer avec nous pour la 54^e édition du Carnaval de Neigette qui se tiendra du 1^{er} au 10 février 2013 au Relais de la Coulée.

Au programme : Randonnée de motoneiges, soirée dansante avec Yannick Gagnon et Guillaume Lavoie, activités pour les jeunes, les 7 travaux de la Neigette, nouvelle danse de ligne avant la soirée dansante avec Disco Claude Gagnon, tournoi de « Beu », Casino, Rallye Poker en motoneige, déjeuner, Gala folklorique et soirée de fermeture avec Disco Claude Gagnon.

*maintenant sur Facebook (Carnaval de Neigette)

Bienvenue à toutes et tous!

Présidente : Stella Pelletier 418 723-5635

Secrétaire : Stéphanie Rodrigue 418 739-3301

Trésorière : Isabelle Rodrigue 418 739-4696

CARNAVAL DE SAINT-ANACLET
1^{ER} AU 10 MARS 2013

BALOURS T'INVITE À VENIR T'AMUSER AVEC LUI À SON
CARNAVAL

CINÉMA LIDO MERCREDI 6 MARS

CETTE ACTIVITÉ EST RÉSERVÉE AUX 10 ANS ET PLUS. CEPENDANT SI TU ES PLUS JEUNE ET QUE TU VEUX VENIR, TU DOIS ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN RESPONSABLE. LE COÛT EST DE 3 \$ ET LE DÉPART DE L'AUTOBUS, QUI EST ENCORE GRATUIT EST FIXÉ À MIDI. NOUS PARTONS DE LA PATINOIRE. TU DOIS LÀ AUSSI COMMUNIQUER AVEC CARL POUR RÉSERVER TA PLACE. 725-5389.

